

N culture à Nancy,

APPEL À CANDIDATURES

Première phase pour la sélection de trois candidats pour la réalisation d'études artistiques en vue de la conception et la réalisation d'une œuvre d'art contemporain publique originale pour la Place des Justes, Nancy (54). Une commande publique artistique sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nancy.

Pouvoir Adjudicateur :

Ville de Nancy

Hôtel de Ville

1, Place Stanislas

C.O. n° 1

54 035 NANCY Cedex

Représentant legal : Monsieur le Maire

Objet :

Un appel à candidatures est ouvert en vue de la conception et de la réalisation d'une œuvre d'art contemporain originale publique pour la future place urbaine identifiée comme Place des Justes, au cœur d'une zone labellisée Eco Quartier Nancy Grand Cœur, un secteur stratégique en évolution à proximité de la gare TGV et des axes reliant la gare au Centre-ville, le Centre Prouvé à la Place Charles III.

Le prolongement de la rue Cyfflé, l'ouverture de la nouvelle rue Edmonde Charles-Roux ainsi que la restructuration du Pont des Fusillés permettra le prolongement de la rue Charles III et la nouvelle configuration de ces espaces publics conduira à l'aménagement définitif de la nouvelle Place des Justes, dans la poursuite du parvis du lycée Cyfflé, l'emplacement identifié pour cette intervention artistique.

L'intervention artistique devra tenir compte de la particularité mémorielle du lieu et des souhaits du commanditaire :

- l'œuvre devra placer en son cœur la narration sur la désobéissance civique qui avait permis aux policiers nancéiens, Justes parmi les Nations, de sauver près de 350 juifs en 1942 et leur rendre hommage sans indiquer ni leur nombre, ni leurs noms ;
- l'œuvre devra s'inspirer de la singularité de cette histoire et du service entier de Police Nationale qui décida de désobéir aux ordres pour sauver des vies, cette action héroïque sera source d'inspiration pour l'artiste ;
- l'œuvre devra symboliser les valeurs d'espérance, de courage, de solidarité et d'ouverture, d'espoir en l'avenir ;
- ne pas imposer d'œuvre gigantesque qui occupe ou marque l'espace mais chercher plutôt une proposition qui fonctionne avant tout dans l'esprit du passant ; chercher une forme

d'intervention artistique qui posséderait une force que l'on ne peut pas ignorer dès lors qu'on en a connaissance.

L'œuvre pourra :

- se développer en volume;
- impacter et ou modifier le revêtement des sols ;
- concerner la mise en lumière de l'espace et des éléments bâtis ;
- modifier le plan de l'implantation des arbres et des espaces verts;
- s'appuyer sur certaines composantes urbaines et architecturales de la place en accord avec les maîtres d'œuvres et sous contrôle du maître d'ouvrage.

L'œuvre ne pourra pas :

- présenter un danger pour les passants ;
- nécessiter des fondations particulières ;
- nécessiter un entretien autre que simplifié (nettoyage),
- remettre en cause la cohérence de l'environnement urbain ;
- remettre en cause les principes d'aménagement de la place ;
- remettre en cause l'organisation et l'entretien des réseaux souterrains.

L'artiste devra en outre tenir compte des contraintes de fonctionnement du Lycée Cyfflé et notamment sur les aspects de sécurité et prendra en compte les accès piétons et véhicules du personnel, ainsi que les passages pour véhicules de secours et ne devra pas remettre en cause le fonctionnement de la place et son usage en tant qu'espace public, notamment sur les questions de sécurité, d'accessibilité de cheminement piéton et d'éclairage.

Cette première phase de candidature devra permettre la sélection de trois candidatures pour la réalisation d'études artistiques en vue de la conception et la réalisation d'une œuvre d'art contemporain publique originale pour la Place des Justes, Nancy

Budget prévisionnel :

Charges (€ TTC)		Produits (€ TTC)	
Primes des 2 candidats non retenus	10 000	Etat	150 000
Conception, réalisation projet retenu	290 000	Ville de Nancy	150 000
TOTAL	300 000		300 000

Caractéristiques de la consultation :

Un appel à candidatures est ouvert en vue de la sélection de trois artistes (ou groupements d'artistes) en vue de la conclusion d'un marché public pris en application des dispositions de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation se déroule **en deux phases** :

- **une première phase de sélection de trois candidats** (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures)
- **une seconde phase de sélection des offres** sur la base d'un projet présenté devant le comité de pilotage du projet.

Le candidat classé en première position sera retenu par la Ville et un marché public de conception et réalisation du projet sélectionné sera conclu avec lui.

Contexte :

Le projet d'urbanisme Nancy Grand Cœur porté par la métropole du Grand Nancy en partenariat avec la Ville de Nancy a l'ambition de remodeler tout un morceau de ville, de la gare jusqu'à l'avenue du Général Leclerc. La prison Charles III, édifiée en 1850, fait partie de ce périmètre. Sa démolition en 2010 a posé la question de la mémoire de ce lieu et du quartier, marqué par les terribles événements de la déportation.

Ainsi, depuis 2008 un "groupe mémoire" composé d'habitants, d'associations d'anciens combattants, résistants et déportés, de représentants de la communauté juive s'est constitué avec le soutien de la mairie afin de réfléchir sur la conservation des éléments du passé de la prison et sur la question de la préservation de la mémoire dans un quartier en profonde mutation urbaine.

Parmi les différents espaces mémoriels qui seront intégrés à cet aménagement, ce groupe mémoire a suggéré l'installation d'une œuvre artistique porteuse de sens sur la Place des Justes. La Ville de Nancy a soutenu cette idée en proposant de travailler à une commande publique artistique en partenariat avec le Ministère de la Culture.

L'histoire au cœur du projet est celle d'Édouard Vigneron, Pierre Marie et trois collègues policiers qui ont porté secours à la communauté juive de Nancy lors de la rafle des Juifs de Nancy en 1942.

La rafle du Vélodrome d'Hiver débute le 16 juillet 1942. Le 18 juillet 1942, le chef du service des étrangers de la police de Nancy, Édouard Vigneron, apprend que la rafle des Juifs de Nancy est pour le lendemain. Il convoque tous les policiers qu'il peut joindre pour qu'ils fassent fuir tous les Juifs menacés, qu'ils connaissent pour la plupart pour leur avoir remis leurs papiers. Il n'hésite pas à les faire accompagner à la gare et à leur faire remettre tickets et laissez-passer pour atteindre la « zone libre ». Des policiers ont même abrité chez eux des Juifs menacés. Il a été arrêté après ces événements, mais libéré et réhabilité à la Libération. Édouard Vigneron, Pierre Marie et trois collègues policiers (Charles Bouy, François Pinot et Charles Thouron) ont reçu la médaille de Juste parmi les nations de Yad Vashem.

La future place intégrera une partie de la cour du lycée Paul-Louis Cyfflé, reconfigurée avec les mêmes surfaces et les mêmes fonctionnalités pour libérer un grand espace public. Cette place sera jalonnée de deux immeubles de bureaux et de commerces de proximité signés de l'architecte portugais Eduardo Souto de Moura, prix Pritzker en 2011. Un troisième immeuble conçu par l'architecte nancéien Laurent Beaudouin sera construit à proximité.

Pour la Place des Justes, un travail de composition prenant en compte l'architecture axée du lycée en fond de place, l'architecture des îlots situés de part et d'autre de la place, a permis de dessiner un espace intime à distance du boulevard par un jeu d'emmarchements et d'un muret. Cette composition de la place permet la mise en place d'une œuvre.

Conditions de participation

Sont invités à présenter leur candidature, des artistes à titre individuel ou des équipes artistiques.

Critères de sélection des candidatures :

- motivations de l'artiste-auteur/équipe pour le projet, adéquation de la démarche artistique avec le programme proposé sur la base de la lettre de motivation : 60 %
- références techniques et professionnelles l'artiste-auteur/équipe en adéquation avec le projet envisagé (formation supérieure artistique, parcours artistique confirmé, book, etc.) : 40 %

Il n'est pas demandé de projet à ce stade de consultation.

Composition du dossier de candidature :

Pour être recevable, le dossier de candidature sera obligatoirement constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation indiquant les orientations et l'esprit du projet que l'artiste ou l'équipe souhaite réaliser dans le cadre de cette commande (2 A4 maximum)
- curriculum vitae ;
- informations administratives (attestation Maison des artistes ou AGESEA équivalent et URSSAF, n° de SIRET ou autre)
- un dossier artistique actualisé (visuels des réalisations significatives dont celles réalisées dans le cadre de projets dans l'espace public)
- la Déclaration sur l'honneur (jointe) datée et signée (en cas de groupement, une attestation pour chaque membre)

À ce stade trois candidats seront sélectionnés et admis à présenter un projet selon les modalités suivantes :

Critères de sélection des projets présentés par les candidats retenus :

Après réception du dossier de consultation qui comprendra notamment un cahier des charges, des plans, etc. les candidats retenus auront à produire dans un délai mentionné dans la lettre de consultation, une étude de leur proposition accompagnée :

- d'un courrier d'acceptation sans remarque du programme de la commande artistique,
- d'un mémoire traitant :
 - de la nature et des fondements de leur proposition ;
 - de son intégration dans l'environnement, notamment architectural, historique et culturel ;
 - des conditions de sa mise en œuvre ;

Les candidats admis à présenter une offre fourniront en outre à la Ville de Nancy, sur panneaux rigides ou maquettes, les éléments graphiques ci après :

- vues du projet : dessin, maquette, simulation numérique.

En outre les concourants fourniront un dossier technique comprenant les pièces suivantes :

- une note descriptive technique détaillée relative à l'intégration dans le site et aux partis fonctionnels et artistiques incluant aussi des informations concernant les dimensions globales de l'ouvrage, les modes de fixation et les matériaux utilisés ;

- un planning détaillé de réalisation (un échéancier pour la réalisation des études et des travaux) ;
- un budget détaillé de réalisation avec à l'appui les éléments financiers (budget prévisionnel détaillé, coût de toutes dépenses confondues, devis) permettant au commanditaire de vérifier la comptabilité de la proposition avec l'enveloppe financière prévue ;
- des échantillons des principaux matériaux utilisés pourront être joints.

Un support numérique (regroupant tous les fichiers de format JPEG, ou PDF) sera également fourni avec la proposition.

Les artistes/équipes sélectionnés présenteront leur projet devant le Comité de pilotage du projet.

Les projets seront appréciés selon les critères suivants :

- 1) Qualité artistique: 25 %
- 2) Adéquation du projet avec l'esprit de la commande capacité du candidat à analyser le projet du commanditaire et à formuler des propositions créatives adéquates 25 %
- 3) Qualité de la réponse en terme de lisibilité, d'adaptabilité et de pérennité : 25 %
- 4) Respect des délais de réalisation et capacité à réaliser le projet au regard des contraintes spécifiques : 25 %.

Date et heure limites de remise des candidatures

01 mars 2018 16h00

Autres renseignements

1. Nombre et valeur des primes : une prime de 5 000,00 € (cinq mille euro) nets sera allouée à chaque candidat ayant remis un projet classé en 2ème ou en 3ème position. Toutefois, le commanditaire pourra décider, sur avis du comité de pilotage, de ne pas octroyer ou de n'octroyer que partiellement ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté par le(s)candidat(s) admis à présenter une offre non retenue.

2. Le montant de la prime de 5 000, 00 € (cinq mille euros) nets sera compris dans le montant de la rémunération du candidat sélectionné.

3. Une négociation pourra être mise en œuvre avec les candidats admis à présenter une offre.

4. Délais d'exécution : les prestations artistiques devront être mises en place au plus tard à l'été 2019

Date d'envoi de l'avis

08 janvier 2018

Date limite de réception des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis dans un pli portant les mentions suivantes **avant le 01 mars 2018 16h00, délai de rigueur :**

Candidature pour :

Appel à projet - Ville de Nancy
Conception et réalisation d'une œuvre d'art contemporain publique originale pour
la Place des Justes

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces demandées de la candidature. Il devra être remis contre récépissé (**uniquement entre 9 heures et 11 heures et entre 14 heures et 16 heures du lundi au vendredi et jusqu'à 12 heures le jour de la remise des offres**) ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

VILLE DE NANCY
Service de la Commande Publique
Hôtel de Ville
Place Stanislas
C.O.n°1
54 035 NANCY Cedex

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Renseignements complémentaires :

pierre.mcmahon@mairie-nancy.fr